

# Le SIRACEDPC

- ▶ *Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles*
- ▶ *Rattaché au bureau du Cabinet du Préfet*
- ▶ *7 personnes*
- ▶ *Astreintes hebdomadaires 24/24h*



# Missions du service

## ▲ Prévention :

- ▲ *Manifestations et grands rassemblements*
- ▲ *Risques sanitaires*
- ▲ *Campings*
- ▲ *Risques vie courante (monoxyde de carbone, noyades, etc.)*
- ▲ *ERP*
- ▲ *Feux d'artifices*
- ▲ *DDRM : information aux maires, sur les risques majeurs, pour l'élaboration des DICRIM*



# ▲ Gestion de crise :

▲ **Planification ORSEC** (**OR**ganisation de la **Ré**ponse de **Sé**curité **C**ivile) : coordination des acteurs et définition des missions des services et mesures à prendre pour faire face à un risque/une crise.

## ▲ **DISPOSITIONS GENERALES ORSEC – SOCLE OPERATIONNEL**

- ▲ Structures de commandement
- ▲ Fiches acteurs
- ▲ Secours à nombreuses victimes (NOVI)
- ▲ Cellule d'information du public (CIP)
- ▲ Plan de soutien de la population
- ▲ Annuaire opérationnel



## ▲ *DISPOSITIONS SPECIFIQUES :*

- ▲ *Technologique (TMD, plans particuliers sites Seveso et Barrages ...)*
- ▲ *Ferroviaire*
- ▲ *Routier (plans de gestion du trafic ...)*
- ▲ *Aéronautique (aérodrome de La Vèze, SATER)*
- ▲ *Sanitaire (grand froid, canicule, eau potable...)*
- ▲ *De réseau (secours électrique, hydrocarbures...)*
- ▲ *De site (secours spéléo...)*
- ▲ *Naturel : mouvements de terrain, séismes, météo, inondation : DSOI en cours de révision*

▲ *Mises en situation : exercices annuels de sécurité civile destinés à mettre en œuvre la planification, cadre ou de terrain.*



# Contenu des DSOI

(Dispositions Spécifiques Orsec Inondation)

- ▲ *Éléments de connaissance sur les cours d'eau du département (tronçons surveillés et non surveillés par l'Etat)*
- ▲ *Détermination des **enjeux** susceptibles d'être impactés par une **crue centennale** (population, routes, réseau électrique, eau potable, ERP, établissements de santé, etc.)*
- ▲ *Missions des services: **qui fait quoi ?***
  - ▲ *Alerter la population*
  - ▲ *Identifier et isoler les zones de danger*
  - ▲ *Gérer l'impact sur les réseaux (eau, électricité, routes, etc.)*
  - ▲ *Prendre en charge et évacuer les victimes*
  - ▲ *Regrouper et héberger les impliqués*
  - ▲ *Maintenir l'ordre public*
  - ▲ *Gérer la post-crise*



# L'alerte aux maires en cas de risque inondation

- ▲ *Le dispositif d'alerte de la préfecture : TELEALERTE*
- ▲ *Quand ?*
  - ▲ *Sur alerte du SPC qui donne un niveau de vigilance (vert, jaune, orange, rouge) sur les **tronçons surveillés** par l'Etat 2 fois par jour minimum (10h, 16h)*
  - ▲ *Exemple : jaune sur le Doubs si estimation d'atteindre dans les prochaines 24 heures 3.60m à Voujeaucourt ou 4.20m à Besançon + autres facteurs (durée, intensité, etc.)*



## ▲ *Comment ?*

- ▲ *Aux maires, par téléphone et par mail, par automate d'appel, avec renvoi sur le répondeur vocal qui décrit le risque et donne les conseils de comportement*
- ▲ *Aux services SDIS, GN, PN par mail*
- ▲ *Aux médias par mail*
- ▲ *Au public via le site internet des services de l'Etat*

## ▲ *Déclenchement du dispositif Orsec inondation:*

- ▲ *En cas de niveau rouge (voire orange): risque de crue majeure, menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens*
- ▲ *Après avis du RDI (référént départemental inondation)*
- ▲ *Sur proposition du directeur de cabinet et décision du préfet*



# L'organisation du commandement ORSEC

## ▲ *Les textes :*

- ▲ *La Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004*
- ▲ *Le CGCT sur les pouvoirs de police du maire*

## ▲ *Maire = DOS (directeur des opérations de secours) sauf si Préfet = DOS (lorsque les conséquences d'une situation dépassent les limites ou capacités d'une commune).*

- ▲ *Décide de la stratégie*

## ▲ *SDIS = COS (commandant des opérations de secours)*

- ▲ *Sous l'autorité du DOS*
- ▲ *Organisation des secours*
- ▲ *Assure sur le site de l'accident, la coordination des moyens de secours publics, privés ou associatifs*



▲ *Les cellules de gestion de crise (composition des membres selon le type d'événement):*

▲ ***PCC**: poste de commandement communal destiné à coordonner les actions menées sur le terrain en lien avec le maire, les autorités, le groupe d'intervention de terrain.*

▲ ***PCO** : poste de commandement opérationnel dirigé par un membre du corps préfectoral, **au plus près du lieu de la crise.***

▲ ***COD** : centre opérationnel départemental dirigé par le préfet ou le directeur de cabinet, en préfecture (missions: liaison avec le **PCO**, suivi des moyens, information vers **COZ-COGIC**, communication, appui administratif, etc.)*



# Réponse territoriale à la gestion de crise : le PCS

## Le plan communal de sauvegarde

- ▶ *Obligatoire pour toute commune située en zone PPI ou PPR(I)*
- ▶ *Recommandé pour toutes les communes*
- ▶ *Élaboré à l'initiative du maire*
- ▶ *Les chiffres du département :*
  - ▶ *PCS obligatoires : 138*
  - ▶ *PCS obligatoires réalisés : 92*



# Les missions de secours et sauvegarde de la population

## ▲ *Secourir :*

- ▲ *Protéger*
- ▲ *Soigner*
- ▲ *Relever*
- ▲ *Médicaliser*
- ▲ *Évacuer l'urgence*



Services d'urgence

## ▲ *Sauvegarder :*

- ▲ *Informer*
- ▲ *Alerter*
- ▲ *Mettre à l'abri*
- ▲ *Interdire*
- ▲ *Soutenir, assister*

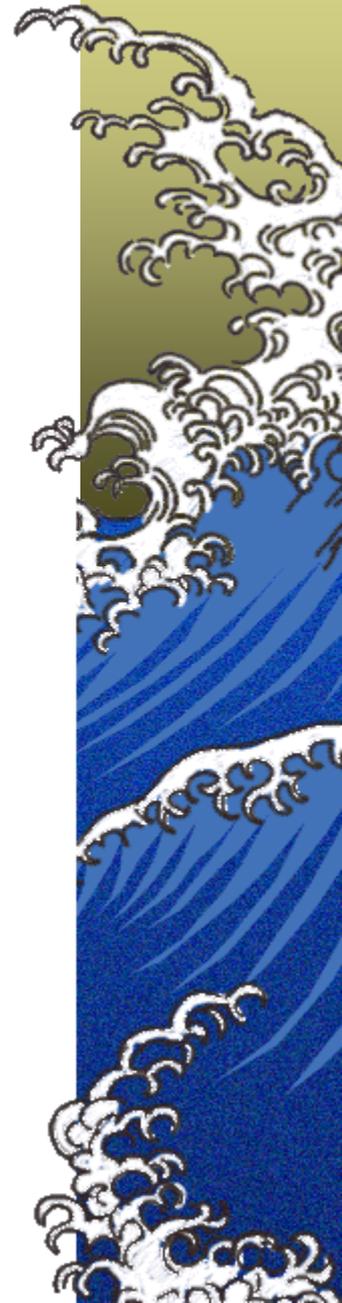


Communes et  
intercommunalités



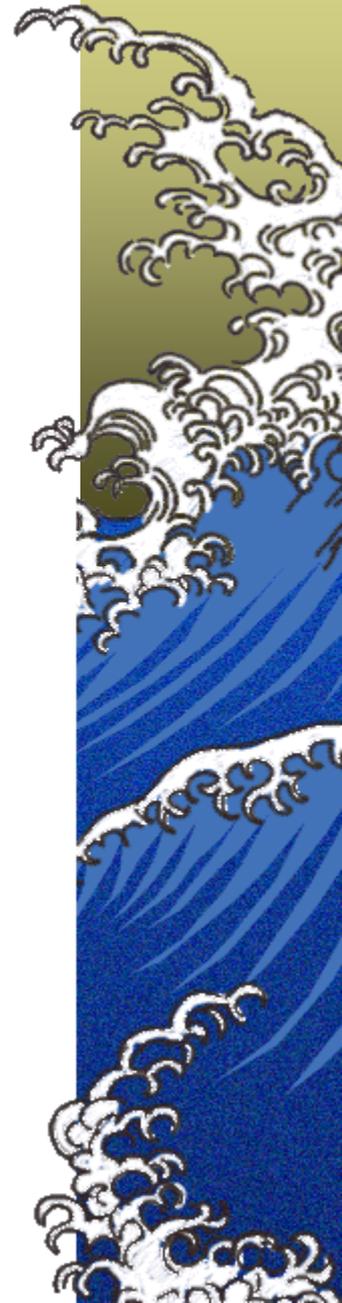
## Le contenu des PCS

- ▶ *Identification des risques (DICRIM)*
- ▶ *Organisation du dispositif communal*
- ▶ *Schéma d'alerte*
- ▶ *Recensement des moyens et ressources*
- ▶ *Annuaire*
- ▶ *Cartographie*
- ▶ *Fiches réflexes par risque*



## Exemples d'activation de PCS

- ▶ Inondation: dès réception de l'alerte de la préfecture, le maire doit :
  - ▶ Informer la population de la montée des eaux
  - ▶ Alerter les populations d'une éventuelle évacuation ( habitations, campings, etc.)
  - ▶ Aider la population à se protéger
  - ▶ Préparer l'évacuation (déplacements, accueil, ravitaillement, etc.)



▲ Dysfonctionnement alimentation en eau potable (pollution, rupture réseau): le maire doit :

- ▲ *Alerter et informer les usagers*
- ▲ *Prendre (avec le SDIS) les mesures propres à assurer la défense incendie sur le territoire*
- ▲ *Organiser l'approvisionnement et la distribution de l'eau (bouteilles ou camions citernes): points de livraison, points de distribution*
- ▲ *Rechercher des solutions de remise en état du réseau d'eau potable (ou EPCI)*



Vos questions ?

